



Un nouvel écosystème «Matériaux de construction» sera incessamment lancé dans le Souss-Massa

Préfabrication béton : 4 projets pour un investissement de 600 millions de dirhams

Kawtar Tali
ktali@aujourd'hui.ma

Quatre préfabricants membre de l'Association marocaine des industries du béton (Amib) feront partie du nouvel écosystème «Matériaux de construction» dédié à la région du Souss-Massa. L'investissement prévu dans ce sens avoisine les 600 millions de dirhams, soit deux grands projets dépassant les 100 millions de dirhams au moment où le budget des deux autres restants ne dépasse pas les 50 millions de dirhams chacun. C'est du moins ce que nous confirme Mehdi Maachi-Haddou, président de l'Amib dans un bref entretien qu'il nous a accordé. Cet écosystème qui sera incessamment implémenté dans la perle du Sud découle d'une volonté du ministre de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique de renforcer la dynamique de la préfabrication dans la région et impliquer ses industriels dans la vision industrielle que le Maroc engage à l'horizon 2020. Cet écosystème viendra s'ajouter au

contrat programme initial de 2016 et dont l'Amib est également signataire. «Les choses suivent leur cours. L'administration est en train d'étudier les dossiers à lancer», apprend-on du président de l'Amib. Dans le cadre du contrat de performance, l'Amib s'est engagée à atteindre des investissements de l'ordre de 2 milliards de dirhams, une valeur ajoutée de l'ordre de 400 millions de dirhams et la création de 2.700 emplois directs d'ici 2020. De même, 9 projets ont été identifiés dont 4 projets prévus pour 2017, 2 pour 2018 et 3 pour 2019. Des objectifs qui restent par ailleurs liés à la conjoncture du secteur qui depuis 2016 n'offre aucune visibilité aux opérateurs et les fait sombrer dans un attentisme indéterminé. En dépit de la morosité du secteur, l'Amib se bat à poursuivre son plan d'action. L'association se penche actuellement sur la révision des normes liées aux aciers. Pas plus tard qu'en avril dernier, une nouvelle norme de poutrelle a été promulguée (PNM EN 15037-1). «C'est

pour la première fois que le Maroc dispose d'une norme de la poutrelle qui est un constituant principal du plancher. La nouvelle norme est très en concordance avec les normes européennes», explique M. Maachi-Haddou. Les membres de l'Amib œuvrent conjointement avec l'Imanor à établir les règles de certification pour «labelliser» les entreprises marocaines. «Tenant compte du fait que le plancher est un élément de structure qui prend des considérations parasismiques importantes, nous voulons que dans un futur proche seules les entreprises certifiées Imanor puissent livrer ce matériau au marché public». Les efforts de formation engagés par l'Amib se poursuivent. L'association prévoit d'organiser en juillet prochain une journée dédiée au projet de monitoring industriel. Il est question de partager une expérience inédite conduite par le Centre technique des matériaux de construction, l'Etat et 5 unités industrielles, dont 4 préfabricants et un industriel spécialisé dans les briques en terre cuite.

Il s'agit en effet d'un capteur installé dans les machines et qui permet à l'industriel de suivre la production et la performance de ses machines là où il est et à n'importe quel moment. «Connecté à Internet, ce capteur permet de livrer des informations en temps réel par rapport à l'heure du démarrage de la machine, de la quantité produite, du taux de panne et de réactivité. Les industriels qui l'ont testé sont très satisfaits de la rentabilité instantanée du capteur», précise Mehdi Maachi-Haddou. L'Amib prend pour engagement également de promouvoir l'innovation. L'association organisera dès le mois d'octobre des rencontres avec les professionnels pour présenter les produits y afférents. Citons à cet égard l'Agglo Pro, né du premier groupement d'intérêt économique de préfabrication du béton. Le focus sera fait également sur la charpente en béton armé, le regard en béton préfabriqué et l'agglomération qui se veut un produit complet répondant aux exigences de la réglementation thermique entrée en vigueur en 2015.

Cet écosystème qui sera implémenté dans la perle du Sud découle d'une volonté du ministre de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique de renforcer la dynamique de la préfabrication dans la région et impliquer ses industriels dans la vision industrielle que le Maroc engage à l'horizon 2020.